

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 27 février 2017

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **27 février à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 20 février 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire**, lequel a désigné **Mme Sabrina ASSAYAG**, Secrétaire de Séance.

Présents :

M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME GENEVIEVE SIMONET, M. PHILIPPE BOUTIGNY, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, MME MAGUY SOUM, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME CHANTAL TROTTET, M. FABRICE CHOLLET, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DE CECCO, MME LAURENCE FOURNIER, M. BERNARD DENY, MME SANDRINE CALISIR, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, M. THIERRY DELORME, MME BRIGITTE SLONSKI

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. René RAPELLIN donne pouvoir à Mme Maguy SOUM, Mme Thérèse HOUET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Karine SARIKAS donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
M. POLLET, Directeur des Finances
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

En début de séance, Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Georges Bouscarat, ancien Adjoint au Maire de 1983 à 1989.

20h00, Monsieur le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 :

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

2017.00016 - Budget «Ville» 2017 – Présentation du rapport sur les orientations budgétaires

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose de présenter devant le Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Monsieur CARBONNELLE remercie Monsieur Patrice POLLET, Directeur Financier, pour la rédaction de ce document riche et dense.

Il rappelle le **contexte** : la loi de finances 2017 impose, une nouvelle fois, aux communes, départements et régions l'essentiel du poids du redressement des comptes publics, alors qu'ils n'en sont pas responsables.

Il ajoute que la diminution des concours financiers de l'Etat pour les collectivités territoriales s'est élevée en 2014 à 1,5 Md€, en 2015 à 3,67 Md€, en 2016 à 3,67 Md€ et à 2,63 Md€ en 2017. Ainsi, les pertes cumulées se montent à -27 Md€ entre 2013 et 2017.

Toutefois, pour l'exercice 2017, l'effort demandé aux collectivités, principalement aux communes, a été réduit devant la contestation des maires, lors du Congrès des Maires de France de 2016, au cours duquel le Président de la République s'est engagé à infléchir l'effort demandé aux communes à hauteur d'un peu plus de 1 Md€ pour 2017.

- **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) :**

La baisse de la D.G.F. se chiffre à -397 045 €, ce qui représente une perte de 2,64 %. La perte pour la Commune, sur la période de 2013 à 2017 représente au total 1 877 217 €, soit 12,5 % d'impôts.

- **Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (F.P.I.C.) :**

En 2015, le prélèvement de la Commune se montait à 615 014 €. La création de la Métropole du Grand Paris et des E.P.T. a changé la répartition et le mode de calcul puisqu'en 2016 le prélèvement est descendu à 16 934 €. Toutefois, la loi de finances de 2017 prévoit un traitement spécifique entre les Communes dites « riches » et celles dites « pauvres ». Ce nouveau mode de calcul classe la Commune des Pavillons-sous-Bois parmi les communes riches : le prélèvement passera donc de 16 934 € à 84 794 €, soit une augmentation de 67 860€.

- **Dotation de solidarité urbaine (DSU) :**

La D.S.U. fait l'objet d'une refonte de son calcul. Depuis 2008, le montant perçu par la Commune était identique (soit 180 000 €). Il devrait passer en 2017 à 220 000 €, soit un gain de 40 000 €. Monsieur CARBONNELLE indique que c'est la seule bonne nouvelle budgétaire pour la Commune.

- **Compensations d'exonérations fiscales :**

Un nouveau « tour de vis » est prévu. En 2016, la Commune percevait la somme de 31 765 €. Pour 2017, il est prévu une enveloppe de 19 059 €, soit une perte de 12 706 €. Les pertes cumulées depuis 2013 représentent une somme de -135 522 €, soit quasiment 1 point d'impôt. En ce qui concerne les compensations fiscales relatives à la taxe d'habitation, la volte-face du Gouvernement en 2016, sur les foyers très modestes assujettis à la taxe d'habitation, a entraîné une augmentation de cette enveloppe passant de 254 690 € à 374 356 €. Monsieur CARBONNELLE précise que la Commune est de nouveau pénalisée puisque cette compensation a été calculée sur la base du taux de la taxe d'habitation de 1991 (qui était de 14,45 %), alors qu'aujourd'hui il s'élève à 23,19 %, ce qui représente une perte d'un peu plus de 200 000 €.

- **Les conséquences sur le budget de la création de la Métropole et de l'E.P.T. :**

La création de la M.G.P. et des E.P.T. modifie l'architecture financière du budget avec un transfert de la fiscalité économique.

- La Métropole du Grand Paris percevra :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.),
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.),
- La taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.),
- La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- Les Etablissements Publics Territoriaux percevront :

- la contribution foncière des entreprises (C.F.E.),
- une quote-part des impôts ménages de T.H., de T.F.P.B. et de T.F.P.N.B..

L'ensemble de cette fiscalité transférée est reversé à la Commune par la Métropole du Grand Paris via une dotation de compensation inscrite au chapitre 74. Cette dernière correspond aux montants de fiscalité notifiés en 2015; l'Etablissement Public Territorial bénéficiant du dynamisme de cette dernière.

En outre, le budget 2017 ne fait plus apparaître les compétences transférées à l'E.P.T. :

- **la gestion des déchets,**

L'E.P.T. *Grand Paris Grand Est* financera avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), perçue jusqu'en 2016 par la Commune, les déchets ménagers et assimilés, dont le montant s'élève à 2,7 M€.

- **la gestion de l'eau et de l'assainissement,**

L'E.P.T. percevra la redevance et réalisera les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement, en lien notamment avec le programme d'enfouissement des réseaux d'éclairage public mené avec E.N.E.D.I.S. sur la Commune.

Le coût est ainsi estimé à 2 M€ :

- 337 000 € au titre de l'entretien et des réparations du réseau d'assainissement;
- la dernière tranche de financement du schéma directeur d'assainissement (S.D.A.) à hauteur de 154 000 €;
- 1 218 000 € au titre des travaux d'amélioration et de gainage du réseau d'assainissement des allées du Garde-Chasse, Hyppolyte Vincent, Béranger, Delmas, Nouvelle, Rapinat et Jules Guesde;
- 170 000 € au titre du remboursement de l'annuité de la dette du budget *Eau et Assainissement*.

- **le P.L.U.**

Il a été adopté par le Conseil de Territoire le 31 janvier 2017.

Monsieur CARBONNELLE souligne que ce transfert n'est pas sans incidence budgétaire, dans la mesure où il convient d'évaluer les charges de gestion ainsi que les charges de transfert. A ce titre, une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** (C.L.E.C.T.) a pour mission d'évaluer le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) de chaque Ville. Pour la commune des Pavillons-sous-Bois, son montant est estimé à 91 255 €; il s'agit d'une dépense nouvelle pour la Ville.

- **Les charges de personnel :**

Le nouveau régime indemnitaire n'entraînera aucun coût nouveau pour la Ville. En revanche, le budget 2017 devra prendre en compte :

- **La revalorisation du point d'indice**, estimée à 101 000 €.
- **Le protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels**, pour 160 000 €.
- **La prolongation de la loi Sauvadet**, pour un coût de 12 000 €.
- **Le renforcement des effectifs de la Police Municipale**. L'augmentation du nombre d'agents de la Police Municipale passera de 12 à 20 agents, pour une dépense supplémentaire estimée à 315 000 €.

Monsieur CARBONNELLE poursuit en récapitulant les dotations qui ont baissées et les dépenses imposées par l'Etat à la Commune :

- la D.G.F. : -397 045 €,
 - les compensations fiscales : -12 706 €,
- Soit un montant de **409 751 €**.

A ce montant, il convient d'ajouter :

- les dépenses nouvelles fixes imposées par l'Etat : 67 860 €,
 - l'E.P.T. : 91 250 €,
 - la revalorisation du point d'indice : 101 000 €,
 - la modernisation du parcours professionnel : 160 000 €,
 - la prolongation de la loi Sauvadet : 12 000 €,
- Soit un total de **432 110 €**.

Globalement, le coût de ces dépenses s'élève à **841 861 €**; alors qu'en contrepartie, seule la D.S.U. progressera de **40 000 €** en recettes. Le budget de la Commune devra donc prendre en charge une dépense supplémentaire de **800 000 €**; indépendamment de la perte du dynamisme de la fiscalité économique, qui n'est pas chiffrée.

- **Le désendettement croissant :**

Monsieur CARBONNELLE rappelle l'effort de désendettement constant de la commune, qui est le résultat d'une gestion saine. Il rappelle que l'encours de la dette s'élevait à 32 M€ en 1995. Au 1^{er} janvier 2017, il est ramené à 9,4 M€, c'est-à-dire 2,6 fois inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate; la moyenne nationale étant de 1 076 €/hab, contre 413 €/hab pour la Ville.

Il précise que l'emprunt de 4 M€, voté au dernier Conseil Municipal, pour réaliser les travaux de l'école Jean Macé, ne figure pas au 1^{er} janvier 2017 puisqu'il sera réalisé en cours d'année.

- **Quelques éléments de rétrospective financière :**

Au cours des 8 dernières années, de 2009 à 2016, les recettes de fonctionnement présentent une progression limitée de 11,41 % (due aux baisses des dotations, etc...), alors que les dépenses augmentent de 14,85 % grâce à une gestion rigoureuse.

- **Les perspectives pour les années à venir : la chute de l'autofinancement :**
L'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer les investissements sur les fonds propres de la Commune, chute de manière significative. Pour 2017, il devrait atteindre la somme de 600 000 € alors que le besoin de financement est évalué à près de 3 M€.

- **Les orientations budgétaires pour 2017 :**
 - **Les recettes de fonctionnement :**
 - La loi de finances 2017 prévoit une revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0,4 % (soit +70 000 €);
 - La fiscalité pesant sur les entreprises est transférée à la Métropole du Grand Paris. En contrepartie, la Commune percevra une contribution métropolitaine, qui sera gelée; la commune se voit donc dépourvue de la dynamique de cette fiscalité;
 - Les droits de mutation s'élevaient en 2016 à 852 000 €. Par prudence, il est prévu d'inscrire la somme de 800 000 €;
 - Les dotations de l'Etat sont proposées en baisse :
 - La dotation globale de fonctionnement : -397 000 €.
 - Les compensations fiscales sont en baisse de 39 %.
 - Seule la D.S.U. progresse de 40 000 €.
 - Pour les produits des services, la Commune s'est basée sur le réalisé de 2016, en ajoutant 3 % de revalorisation.

 - **Les charges de fonctionnement :**
 - Les frais de personnel, au regard des nombreuses évolutions réglementaires et législatives, et de la création de nouveaux postes à la Police Municipale progressent assez fortement de +4 %, voire +4,4 %;
 - Les charges à caractère général (contrats de fournitures ou de prestations passés avec les entreprises) sont revalorisées en fonction de différents indices;
 - Les dépenses d'énergie sont proposées en augmentation. En 2016, les conditions climatiques étaient très clémentes contrairement aux températures constatées depuis le début de l'année;
 - Les subventions ne progresseront que de 0,4 % pour les principales associations; alors que le montant restera identique à celui de 2016 pour les autres;
 - Les intérêts de la dette s'élèveront à 203 645 € en 2017, soit une baisse de 21,5 % par rapport à 2016. C'est la conséquence d'une bonne gestion, d'une part, de l'endettement et des renégociations des emprunts de la Commune, d'autre part.

 - **Les recettes d'investissement :**
 - En 2017, la Commune percevra le F.C.T.V.A. évalué à 738 000 €, en lien avec les investissements réalisés en 2016;
 - S'agissant de la taxe d'aménagement, les éléments transmis par les services fiscaux et la Ville permettent d'espérer une recette de 300 000 €;
 - Une cession est prévue sur 2017 : la société *Tolemecane* devrait acquérir un terrain sis 59-67 allée d'Athènes, dans le cadre de l'agrandissement de son siège. La recette est estimée à 612 430 €.

 - **Les principaux investissements :**

- Une enveloppe de 1,05 M€ sera inscrite au budget 2017 pour la poursuite des travaux d'extension de l'école Jean Macé dans le cadre de la création d'une nouvelle école élémentaire. Le coût global s'élève à 6,5 M€;
- Des travaux d'entretien et de réparations dans les écoles municipales;
- Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : ces travaux se dérouleront sur 3 ans pour un montant total de 1 425 305 €, avec une première inscription en 2016, et une deuxième inscription en 2017 pour 289 000 €;
- Les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public en lien avec E.N.E.D.I.S. pour une enveloppe de 1,1 M€ dans les rues suivantes : allées Avenir, Gabriel, Louis Calmanovic, Hippolyte Vincent, Garde-Chasse et Balzac, Olivier et Mésanges;
- A l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux effectués par E.N.E.D.I.S., la Commune réalisera des travaux d'entretien de la voirie sur ces rues;
- Les travaux du *Pont de la Forêt*, en lien avec la Ville de Bondy. La première tranche est prévue à hauteur de 185 000 €. La seconde tranche, programmée en 2018 ou 2019, est estimée à 350 000 €;
- La mise aux normes des centrales d'alarmes relatives au Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) et au Système de Secours Incendie (S.S.I.) : le Ministère de l'Education Nationale a demandé de renforcer les consignes de sécurité au sein des établissements scolaires. Un audit est actuellement mené dans les écoles de la Ville afin de définir le cahier des charges techniques des travaux à réaliser. Une enveloppe de 100 000 € sera inscrite au budget primitif 2017;
- La préemption du commerce « Le Chat Pitre », situé au 68 allée Pierre Brossolette, pour une somme de 150 000 €;
- Une enveloppe de 15 000 € est prévue pour réaliser une première phase d'études sur la parcelle récemment acquise au 152 avenue Jean Jaurès dans l'objectif d'y construire un centre de loisirs;
- Le déploiement de 6 nouvelles caméras qui seront situées sur la voie Georges Pompidou, l'allée Danton et aux carrefours allée Brackley et allée du Colonel Fabien;
- Enfin, l'entretien courant des bâtiments communaux sera assuré, comme chaque année, avec une enveloppe à peu près équivalente.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CARBONNELLE pour sa présentation détaillée. Il souligne que ces prévisions n'intègrent pas certains éléments qui viendront aggraver, de manière substantielle, la situation budgétaire et financière de la Ville.

- D'une part, en 2018, la D.G.F. devrait continuer de baisser dans la mesure où le Président de la République, lors de sa visite au Congrès des Maires en 2016, avait annoncé la diminution par deux du prélèvement prévu en 2017; ce montant devrait être au moins égal à celui de l'année 2017, soit 400 000 €. Monsieur le Maire rappelle que la baisse de la D.G.F. de 2016 a représenté un coût pour la Commune de plus de 600 000€. Pour autant, malgré une baisse de moitié, le montant devrait s'élever à 400 000 €, alors qu'en proportion il aurait dû s'élever à 300 000 €. Cette différence s'explique principalement par le fait que l'ensemble de la carte de l'intercommunalité a été remanié.
- D'autre part, concernant le F.P.I.C., Monsieur le Maire rappelle que cette contribution aurait pu être égale à celle de 2016. Cependant, elle a été multipliée par 4 (passant de 16 000 à 85 000 €). Il semble même que l'enveloppe du F.P.I.C. soit portée au niveau national de 1 à 2 Md€; ce qui pourrait coûter à la Commune près de 200 000 € dans les années à venir.

- Enfin, en 2019 les E.P.T. perdront le bénéfice de l'impôt économique, qui sera perçu par la Métropole du Grand Paris et, de la dotation d'intercommunalité. Pour le Territoire *Grand Paris Grand Est*, cette dotation représente 3 M€, que les communes devront nécessairement compenser.

Ainsi, il convient de prévoir une enveloppe supplémentaire de 750 000 € pour les années 2018 à 2020.

A cela, il convient d'ajouter les incertitudes liées aux promesses avancées par certains candidats à l'élection présidentielle, en particulier la suppression de la taxe d'habitation qui serait remplacée en dotation d'Etat.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'en 2020 (voire plus tôt) la Commune ne disposera plus d'autofinancement susceptible de financer ses dépenses d'investissement.

Il annonce l'ouverture du débat et propose aux élus du Conseil Municipal de présenter des économies budgétaires, en particulier sur la section de fonctionnement.

Monsieur DENY observe que le dossier présenté est très complet et remercie les services de la Ville, en particulier le Directeur des Finances. En revanche, il note que le document manque parfois de partialité. Il souligne la complexité du dossier, qui est croissante notamment avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris. C'est pourquoi, l'Opposition Municipale aurait souhaité :

- L'organisation d'une Commission, ou d'une rencontre préalable sous quelque forme souhaitée par Monsieur le Maire;
- Un travail préparatoire d'explication, d'éclaircissement, de transparence avec l'Exécutif Municipal, afin de permettre à l'Opposition de présenter des avis, opinions ou contre-propositions.

Par ailleurs, l'Opposition Municipale constate que la baisse de la D.G.F. met la Commune en difficulté budgétaire. Monsieur DENY rappelle que cette baisse s'inscrit dans le cadre du plan d'économies initié par le Gouvernement pour contribuer au redressement des comptes publics. Il fait cependant remarquer que la dette de l'Etat remonte à plusieurs années, et pas seulement à 2012. Il est évident que l'Etat vit au-dessus de ses moyens; des économies s'imposent au niveau national, mais également au niveau local.

Dans la mesure où Monsieur le Maire a fait une allusion sur les programmes électoraux des candidats, Monsieur DENY doute que les dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales soient revues à la hausse après 2017, même dans l'hypothèse d'une alternance politique.

L'Opposition Municipale note cependant quelques points positifs :

- le F.P.I.C. n'a pas atteint la somme de 700 000 € en 2017, contrairement aux prévisions annoncées. Monsieur DENY rappelle que ce fonds a été créé avant l'élection de Monsieur Hollande;
- le F.C.T.V.A., pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, s'élève à 738 000 €. Il espère que la Ville bénéficiera d'une dotation de soutien à l'investissement pour les travaux de l'école Jean Macé;
- la hausse légère de la D.S.U. de 40 000 €.

Monsieur DENY reconnaît cependant que toutes ces mesures ne compensent pas les dépenses supplémentaires ou les baisses des recettes annoncées.

Il précise qu'il y a un défi à relever pour la Commune des Pavillons-sous-Bois, ainsi que pour d'autres communes, car les besoins existent et que les responsables locaux sont censés en tenir compte : en termes de sécurité, de santé, d'équipements publics, d'investissements (notamment pour accueillir les enfants dans les écoles), d'entretien pour les bâtiments publics, de travaux de voirie.

Monsieur DENY poursuit en évoquant les grandes tendances qui émanent du R.O.B. :

- Les principales associations locales ne bénéficieront pas d'une aide importante de la Ville pour continuer à fonctionner, alors même qu'elles jouent un rôle essentiel dans le domaine de la culture mais aussi dans le domaine du sport. Ainsi, les dirigeants de ces associations pourraient, à terme, se désinvestir ou démissionner; ce qui posera le problème de la survie ou du dynamisme de certaines associations.
- Le ratio de la part des charges du personnel sur les dépenses de fonctionnement reste stable; il a même été, en 2016, le plus bas depuis plusieurs années. L'Opposition Municipale s'interroge sur cette stabilité dans la mesure où plusieurs structures nouvelles ont été ouvertes (crèche *A Petits Pas*, école maternelle *Jean Macé*); ce qui implique plus de personnel et plus de surface à nettoyer et à entretenir. Le maintien de ce ratio semble accroître la charge du personnel titulaire et non titulaire.
- Le nombre de non titulaires sera stable, à 35 %. Monsieur DENY note que seuls 7 agents seront titularisés dans le cadre de la loi SAUVADET II, pour un coût estimé de 12 000 €. Il souligne qu'il y aura peut-être des postes budgétaires non pourvus, comme aujourd'hui; des remplacements non effectués dans les crèches, dans les écoles, un service économique à créer, voire un service culturel surtout si cette mission n'est plus assurée à terme par les associations locales.
- La décision d'augmenter les policiers municipaux devrait augmenter le ratio des charges de personnel, à moins que le nombre d'A.S.V.P. diminue à due proportion.
- Le taux d'imposition n'est pas évoqué dans le R.O.B. L'Opposition Municipale suppose qu'il ne sera pas augmenté en 2017, après les 4 % de l'an dernier. Pour autant, la fiscalité des ménages va continuer à augmenter ainsi que le coût des services.
- La dette semble être composée d'une part variable.
- L'emprunt de 4 M€, voté en décembre dernier. Monsieur DENY précise que la dette de la Commune augmentera et dépassera la somme de 13 M€.
- La chute de l'autofinancement lié à la baisse de la D.G.F. mais également aux choix politiques de la Majorité comme la non-augmentation, pendant 20 ans, des impôts locaux, ou le remboursement d'emprunt sur une courte durée. Monsieur DENY fait remarquer que l'Exécutif Municipal a récemment renégocié un emprunt afin de diminuer l'annuité et dégager des marges de manœuvre.
- Une école, ou un équipement récemment construit, ne doivent pas peser sur quelques générations de parents d'élèves ou d'usagers mais sur des années plus longues.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de la comptabilité publique pour analyser le R.O.B. Il ajoute que le Conseil Municipal ne rentre jamais dans ce travail technique. Cela étant, il reconnaît que les mécanismes de transfert entre la Métropole, les Communes et le Territoire ne sont pas simples à comprendre. Cependant, il fait remarquer que le graphique présenté aux élus du Conseil Municipal, en y appliquant les hypothèses de progression à la hausse ou à la baisse, permet d'avoir une idée précise des tendances budgétaires sur les prochaines années.

Il note que l'analyse de Monsieur DENY s'appuie sur la baisse des dotations de l'Etat en rappelant que la France est très endettée, avec 2,2 Md€ de dette. Au cours des 5 dernières années, cette dette a progressé de 500 Md€ depuis 2012; et de 500 Md€ entre 2007 et 2012. Toutefois, entre 2007 et 2012, Monsieur le Maire rappelle que la France a traversé la pire crise économique et financière depuis 1929; alors qu'entre 2012 et 2017, le Président de la République a bénéficié d'une baisse sensible de l'Euro face au Dollar, des prix du pétrole au plus bas et des taux d'intérêts bas. Pour autant, Monsieur le Maire souhaite connaître les mesures qui ont été prises pour relancer l'activité économique.

S'agissant de la réduction des dotations aux collectivités locales, Monsieur le Maire invite les Elus à consulter un récent rapport de la Cour des Comptes sur la situation budgétaire entre 2012 et 2016 : le déficit du budget de l'Etat a été ramené de 5,5 % à 3,3 %, soit une diminution de 2,2 points. En revanche, cette baisse s'explique pour 40 % par une diminution des taux d'intérêts, et par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, l'effort que l'Etat a consenti sur ses propres dépenses est quasi-nul entre 2012 et 2016.

Cela étant, l'effort des collectivités locales de 12,5 Md€ n'a pas suffi à diminuer le déficit budgétaire, prévu de 70 Md€ en 2017; exception faite du déficit de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a bien pris note des remarques de Monsieur DENY sur la baisse des dépenses de l'Etat et des Collectivités Territoriales, alors qu'il propose parallèlement d'augmenter les subventions aux associations locales, et qu'il s'interroge sur le niveau des dépenses de personnel de 2016, pour lequel des précisions ont été apportées. Monsieur DENY oublie de rappeler l'augmentation de la valeur du point de 1,2 %, l'impact du P.P.C.R. qui coûtera à la Commune, d'ici 2020, environ 200 000 €.

Monsieur le Maire observe le discours contradictoire de l'Opposition Municipale :

- qui ne veut pas que le prix des services augmente (bien qu'il soit déjà très bas),
- qui demande que la Ville verse davantage de subventions aux associations,
- que la Ville dépense plus en matière de personnel,
- qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts, etc.

Il rappelle que 60 % des dépenses du budget sont des dépenses de personnel auxquelles il convient d'ajouter les dépenses incompressibles (fluides, assurances, maintenance...). Il invite le Conseil Municipal, et en particulier les Elus de l'Opposition, à lui soumettre des propositions d'économies.

Monsieur le Maire revient sur le montant des dépenses de personnel de l'exercice 2016 qui ne reflète pas la réalité, dans la mesure où les prévisions budgétaires n'ont pas été réalisées :

- Les effectifs de la Police Municipale sont descendus à 7, voire à 5 agents;
 - Au Service Voirie, la Commune est restée 6 mois avec 2 personnes manquantes;
 - Au Service Bâtiment, un tiers des effectifs était présent, alors que les postes étaient inscrits au budget;
- Ainsi, entre l'inscription budgétaire et le montant réalisé, la différence s'élève à 400 000 €.

Pour l'exercice 2017, en prenant en compte les recrutements sur ces postes, ajoutés à l'augmentation de la valeur du point, et aux dispositions de la loi Lebranchu, l'augmentation est estimée à 800 000 €.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire indique que la fiscalité pour 2017 devra être augmentée.

S'agissant de la dette, il rappelle que la Ville a renégocié les emprunts et décalé leur annuité : cette dernière, qui était en moyenne à 1,5/1,6 M€, est ainsi tombée à 1,1 M€ en 2016.

Enfin, il fait remarquer que le R.O.B. et le budget primitif 2017 sont établis alors même que les bases d'imposition ne sont pas notifiées. Monsieur le Maire espère que l'Etat sera, cette année, en mesure de communiquer les bases d'imposition le plus juste possible; puisque l'année dernière les estimations avaient été trop optimistes, notamment sur la taxe d'habitation, et que le montant réellement versé s'est avéré *in fine* inférieur de 62 000 € par rapport à celui communiqué en début d'année.

Enfin, Monsieur le Maire s'étonne des propos de Monsieur DENY sur l'impartialité ~~des services administratifs au regard~~ du contenu du R.O.B. Il reconnaît qu'il effectue une relecture du document et qu'il peut être amené à demander des corrections. Pour autant, il fait observer que les éléments et données chiffrées ne reflètent que la réalité, en particulier sur la baisse des dotations de l'Etat et sur le contexte économique et financier en France.

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour –3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

2017.00017 - Garantie d'emprunt accordée à la SA OSICA pour la construction de 38 logements situés au 280 avenue Aristide Briand

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit de 38 logements collectifs situés au 280 avenue Aristide Briand. L'emprunt s'élève à 4 219 724 €. En contrepartie, la Ville disposera de 8 logements au titre de son contingent.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00018 - Garantie d'emprunt accordée à la Maison du CIL – SA d'HLM pour l'acquisition et l'amélioration de 7 logements collectifs situés au 19 rue Paul Lafarge

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE précise qu'il s'agit de 7 logements. Le montant de l'emprunt est de 358 408 €. La Ville disposera en contrepartie d'un logement.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00019 - Instauration d'un périmètre de sauvegarde pour la mise en place du droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

Lecture de la délibération par M. MENZILDJIAN

Monsieur MENZILDJIAN indique que le maintien d'un commerce de proximité participe pleinement à l'animation des villes.

La loi du 2 août 2005, en faveur des P.M.E., a ouvert la possibilité aux communes d'exercer un droit de préemption spécifique lors de la cession des fonds artisanaux, des fonds de commerce, de baux commerciaux ou de certains terrains à vocation commerciale.

Ainsi, le titulaire du droit de préemption, qui se substitue à un acquéreur pressenti, devient propriétaire du fonds ou titulaire du bail et dispose alors d'un délai pour le rétrocéder à un repreneur, commerçant ou artisan.

Le présent projet de délibération est accompagné d'un plan précis et d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité, ainsi que les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

Monsieur MENZILDJIAN précise que ce projet a été soumis à l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qui ont rendu un avis favorable, accompagné de recommandations, qui ont été prises en compte par la Commune dans la version qui est proposée aux élus du Conseil Municipal.

Les secteurs concernés sont :

- **Pôle Aristide Briand (ex. RN3)** : 30 % de l'offre commerciale y est concentrée et 17 % de ses locaux sont vacants. La plupart des commerces sont destinés à la restauration, à l'automobile et à l'habitat. Jadis, l'ex. RN3 était surnommée la « route du meuble ». Cependant, l'installation du centre commercial « Domus », en face de *Rosny 2*, a déplacé la clientèle qui venait sur l'avenue Aristide Briand.
- **Pôle Chanzy/Victor Hugo** : Ce pôle compte environ 150 commerces et représente 40 % de l'offre commerciale communale. Sur l'avenue de Chanzy, limitrophe avec la commune de Livry-Gargan, on dénombre environ 70 commerces. Ces dernières années, on a pu remarquer la fermeture de certains commerces qui contribuaient à l'animation et à l'attrait de l'offre commerciale sur la Commune. Malgré la présence du marché forain, l'offre commerciale a baissé d'un point de vue qualitatif.
- **Pôle Basoche/Mairie/Gare des Pavillons** : ce secteur correspond à la place Roger Salengro et à ses alentours avec l'avenue Jean Jaurès. Cela représente environ 76 commerces et 20 % de l'offre commerciale communale. En ce qui concerne les tendances de l'évolution du pôle Basoche/Mairie, il est constaté la fermeture de certains commerces. Néanmoins une atmosphère « villageoise » persiste et le quartier reste très attractif.
- **Pôle Albert Thomas** : En entrée de Ville du côté de Bondy, il ne comprend que 8 commerces.

Monsieur MENZILDJIAN précise que les deux Chambres incitent la Commune à concentrer ses efforts sur 4 pôles particulièrement « vitaux » pour la Ville.

Pour autant, seront retenus les pôles Chanzy, côté impair, Victor Hugo, les deux côtés, Aristide Briand, avec le débord léger côté Chanzy, Victor Hugo puis dans le quartier dit de La Fourche, Basoche/Mairie/Jaurès où l'on retrouve l'allée Robillard, Jean Jaurès, une partie de la rue Henri Barbusse et Pierre Brossolette.

Enfin, Monsieur MENZILDJIAN remercie le Service Urbanisme qui a travaillé sur ce projet.

Monsieur CHLEQ indique qu'une présentation détaillée de ce dossier a eu lieu en Commission. Il s'associe aux remerciements de Monsieur MENZILDJIAN pour le travail effectué par le Service Urbanisme, qui a instruit ce dossier.

L'Opposition Municipale a pu remarquer que le commerce local manque de diversité; à titre d'exemple, sur plusieurs secteurs de la Ville, il est observé une augmentation de la restauration rapide.

L'Opposition Municipale souhaiterait voir davantage de commerces dit « traditionnels » et en particulier des restaurants à vocation gastronomique qui proposent d'autres types de repas que ceux que l'on peut trouver actuellement dans certains secteurs.

Monsieur CHLEQ rappelle, à cette occasion, que l'Opposition Municipale avait voté favorablement la délibération relative à la boucherie de la Basoche.

S'agissant de la présente délibération, l'Opposition Municipale souhaite formuler des observations :

- en Commission, il a été mis en évidence l'absence de Service Economique. Monsieur CHLEQ demande si la Ville disposera des moyens humains pour suivre ces dossiers. Il rappelle qu'un appel à projet devait normalement être déposé fin 2016 pour le restaurant dit « *La Ferme de l'Oncle Franck* ». **Il fait remarquer qu'en cas d'achat d'un fonds de commerce, si aucun repreneur n'était trouvé dans les 2 ans qui suivent l'acquisition, la Commune pourrait payer des pénalités importantes.**
A défaut de création de service *ad hoc*, l'Opposition Municipale considère qu'il conviendrait de renforcer le Service Urbanisme qui aura à instruire ces dossiers.
- l'Opposition Municipale s'interroge également sur le budget qui sera alloué pour mettre en œuvre le D.P.U. commercial. Monsieur CHLEQ note qu'une enveloppe de 150 000 € sera consacrée à l'acquisition du bien « *Le Chat Pitre* ». Compte tenu du nombre de commerces qui pourraient éventuellement être concernés, l'Opposition Municipale s'interroge sur l'impact sur le budget de la Ville; sauf à considérer que cette délibération ne soit qu'une louable attention sans réalisation concrète, faute de moyens.

Monsieur le Maire observe que l'Opposition Municipale débute toujours ses interventions en demandant des dépenses supplémentaires, puis par demander si la Ville disposera des moyens financiers pour une mise en œuvre.

Force est de constater qu'il est impossible de savoir le nombre de fonds de commerce que la Ville pourrait être amenée à acheter chaque année. L'objectif n'est pas d'acquérir tout ce qui sera proposé à la vente, mais de protéger les commerces qui ont un intérêt, tels qu'une boulangerie, une boucherie, éventuellement un restaurant.

Pour cette raison, Monsieur le Maire estime qu'il n'est pas nécessaire de créer un poste à temps complet pour suivre ce type de dossier.

Pour autant, Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire d'approuver cette délibération qui donnera les moyens juridiques à la Ville afin d'intervenir sur un périmètre défini; sous réserve de trouver, par la suite, des commerçants de qualité.

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

2017.00020 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire précise que cette modification a pour objet l'envoi des convocations du Conseil Municipal sous forme dématérialisée.

Monsieur CHLEQ intervient pour formuler plusieurs observations :

- L'article 11 – « *Ordre et temps de parole* » - dans lequel il est indiqué que le temps de parole est de 5 minutes environ par intervention, de quelque nature qu'elle soit. L'Opposition Municipale vient de faire la démonstration, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.), que ce temps a largement été dépassé.
- L'Opposition Municipale s'interroge sur le nombre de questions orales, soumises en séance, qui doivent être limitées à deux.

- La publication des comptes rendus : l'article 19 dispose qu'ils seront affichés sous huitaine, ce qui n'est pas le cas pour les procès-verbaux. Quoi qu'il en soit, l'Opposition Municipale demande la publication des procès-verbaux de manière régulière sur le site internet de la Ville, comme il avait précisé lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose d'en rester à l'objet de la modification qui intéresse le Conseil Municipal dans la mesure où les débats ont eu lieu en début de mandature sur les autres articles du règlement.

Il ajoute que le règlement intérieur a pour objet de définir un cadre, notamment en cas d'excès du temps de parole. Pour autant, il fait remarquer que, depuis 1995, il n'a jamais clos de débat de manière prématurée en Conseil Municipal, et qu'il a toujours été respectueux du temps de parole de l'Opposition Municipale.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00021 - Attestation d'adhésion à l'envoi dématérialisé des convocations et convention de mise à disposition de tablette numérique dans le cadre de la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil Municipal, des commissions municipales et, le cas échéant, d'autres instances municipales

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur CHLEQ indique que l'Opposition Municipale est « gênée » par le paragraphe qui dispose que chaque conseiller s'engage : « à ne demander à quiconque que des impressions papier soient effectuées sur les imprimantes de la Commune ».

Bien que l'Opposition Municipale soit sensible à la dématérialisation du Conseil, notamment dans une logique de développement durable, elle considère que les élus peuvent exceptionnellement être amenés à solliciter les services municipaux pour disposer, dans une limite raisonnable, d'impressions papiers de certains documents.

Monsieur le Maire confirme que l'Administration pourra faire des photocopies d'un document, et de manière ponctuelle, selon la spécificité de la délibération. A cette occasion, il précise que le budget sera toujours imprimé en format papier.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00022 - Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. le Maire

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00023 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le remplacement de menuiseries à l'école Robillard

Lecture de la délibération par M. le Maire

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00024 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre de la mise en accessibilité de bâtiments communaux

Lecture de la délibération par M. le Maire

34 votants – Vote à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 mars prochain, et portera notamment sur le vote du budget primitif 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 21 H 36.

Fait aux Pavillons-sous-Bois le 12 mai 2017.

Le Sénateur-Maire,

Philippe DALLIER